



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

3<sup>ème</sup> séance de l'année  
Mardi 19 avril 2022

Sous la Présidence  
de Monsieur Harry DURIMEL  
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus  
Lundi 25 avril 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL  
Tania GALVANI  
François PELLECUIER  
Corinne DIAKOK-EDINVAL  
Henri ANGELIQUE  
Philippe RIBERE  
Marie-Hélène SALOMON  
Jimmy LOUIS  
Rosette BENNETO  
Georges BREDENT  
Dominique DOLMARE  
Yann NANETTE  
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Alain SOREZE  
Myriame LACROSSE  
Bruno FANFANT  
Jean-Marc SOUKAÏ  
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE  
Evelyne DEMOCRITE  
Mehdi KEITA  
Loïc MARTOL

ABSENTS

Cécile BOUCAUD  
*(proc. Y. NANETTE)*  
Badi FADDOUL  
*(proc. F. PELLECUIER)*  
Madly PAULIN-GARGAR  
*(proc. J-M SOUKAÏ)*  
Michèle ROBIN-CLERC  
*(proc. A. SOREZE)*  
Danita LEBRERE  
*(proc. M - O LOUIS-ALPHONE)*  
Alex AUCAGOS  
*(proc. J. LOUIS)*  
Jacques BANGOU  
*(proc. M. KEITA)*  
Sandra ENJARIC  
Jean-Charles SAGET  
Claude BARFLEUR  
Monique DECASTEL  
Marie-Eugène TROBO-  
THOMASEAU  
*(proc. L. MARTOL)*

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXERCICE 2021

BUDGET PRINCIPAL

RF  
Guadeloupe

Hôtel de Ville . Place des Martyrs de la Liberté . BP 1  
☎ 0590 93 85 85 - 📠 0590 48 17 48 - 📧 direction  
www.ville-pointeapitre.fr 📺 villedepoi

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 03/05/2022  
971-219711207-AU\_025\_2022-AU

**AFFECTATION DES RESULTATS D'EXERCICE 2021**  
**BUDGET PRINCIPAL**

Vu l'article L.2311-5 du CGCT,

Vu le rapport de présentation des résultats d'exercices du Budget principal,

**Après avoir entendu** le Compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

**Considérant** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Entendu** le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés et trois (3) abstentions :**

M. Jacques BANGOU, Mme Evelyne DEMOCRITE, M. Mehdi KEITA

**Article 1 :** D'affecter les résultats de fonctionnement 2021 comme suit :

▪ **Budget principal :**

Section de Fonctionnement

Article 002 - Déficit de Fonctionnement reporté - 27 944311.49 €

Section d'Investissement

Article 1068 - Réserves 0,00 €

A l'exécution du virement à la section d'Investissement 0,00 €

**Article 2 :** Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente délibération, de sa transmission aux services de l'État et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Pointe-à-Pitre, le 25 avril 2022  
Le Maire,



RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 03/05/2022  
971-219711207-AU\_025\_2022-AU